



*Administration communale de
Colmar-Berg*

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 11 août 2023 (No 3A/2023/2795-2807/176) le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé la SA Goodyear Dunlop Tires Operations à exploiter 13 palans de la marque RWM S.R.L :

- du type WR1500T1V1 avec les numéros de construction 172763-172775 (No dossier 3A/2023/2795/176 – 3A/2023/2807/176)

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,
La bourgmestre, le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Reecht', written over a horizontal line.

